



Etudiant boursier et pension

Par **Schet**, le **04/02/2009** à **12:21**

Une étudiante majeure, boursière, sans père, est elle tenue de verser une pension à sa mère. Les bourses sont elles considérées comme un revenu? La mère de famille, seule avec deux autres enfants mineurs pour lesquels elle perçoit une pension alimentaire du père est salariée, bien que bénéficiant de revenus modestes. Cordialement.

Par **Marion2**, le **04/02/2009** à **12:50**

[fluo]BONJOUR ![/fluo]

Les bourses ne sont pas un revenu. C'est une aide pour aider les étudiants.

Votre mère ne perçoit pas de pension alimentaire pour vous ?

Si jusqu'à présent, il y a eu PA pour vous, le fait que vous perceviez une bourse ne dispense nullement le père du versment de la pension.

Cordialement